

[Guides pratiques](#)[Règlementations](#)[Accessibilité](#)

Marque Tourisme et Handicap

Le 12 mars 2017

Marque nationale Tourisme et Handicap

Descriptif

La marque Tourisme & Handicap apporte une information fiable sur l'accessibilité des sites touristiques (car vérifiée par des évaluateurs formés) et est une garantie d'un accueil adapté et une accessibilité globale et cohérente.

Aujourd'hui, [Paris Île-de-France](#) compte environ une cinquantaine de sites labellisés.

Site web : <https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme-handicap>

Obtention de la marque:

La demande d'obtention de la marque s'effectue en ligne en se rendant directement sur le site des marques ([application GMTH](#))

L'attribution intervient après une évaluation du site par deux examinateurs et un passage devant la Commission Régionale Tourisme et Handicap.

Retrouvez la procédure et les documents à remplir sur le [site des Marques](#)

Contacts Ile-de-France :

Luc Thulliez

Chargé de m

Direction Gé

luc.thulliez@

01 44 97 05

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.